

PROTOCOLE D' ACCORD

entre

Les syndicats SSP/VPOD et SIT d'une part

et

L'association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion

(AGOEER) d'autre part.

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre de la Convention Collective de Travail (CTT), signée pour une durée de deux (2) ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, entre les parties susmentionnées, le 21 février 2013.

Les négociations pour le renouvellement de la CCT afin qu'elle puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015 n'ayant pas pu se terminer dans les temps, les parties signataires de la CCT pour le personnel de l'AGOEER s'engagent à :

1. poursuivre les négociations sur les points de désaccord restants à ce jour
2. aboutir à un accord dans un délai de 3 mois, soit au plus tard le 30 juin 2015
3. proroger le texte de la CCT actuellement en force jusqu'à cette date du 30 juin 2015, afin d'éviter un vide conventionnel.

Genève, le 27 mars 2015

Pour l'AGOEER

Hervé Durnat
Président



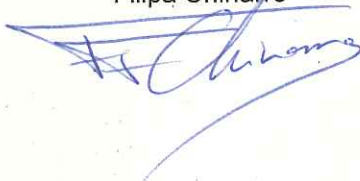
Bernard Hofstetter
Vice-Président



Pour le SSP/VPOD

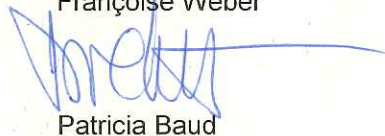
Filipa Chinarro

Eric Jost



Pour le SIT

Françoise Weber



Patricia Baud